

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 SEPTEMBRE 2014

Etaient présents : M. TRIDEAU Loïc, Mme DEPASQUALE Mireille, M. GUEHERY Alain, Mme SURUT Brigitte, M. PAUZAT Laurent, Mme GOUET Thérèse, M. DESLANDES Patrick, M. DECARPES Gérard, M. LAMARGOT Laurent, Mme DUPUY Katia, Mme ANDRE Audrey, Mme LE BIHAN Stéphanie, Mme GUILLOU Laurence, Mme GOURDIN Séverine, M. TAYSSE Stéphane, M. ESNAULT Joël.

Etaient absents excusés : M. BODEREAU Emmanuel, Mme GASNIER Séverine

Etaient absents :

Secrétaire de séance : Mme GOURDIN Séverine.

POUVOIRS :

M. BODEREAU Emmanuel a donné pouvoir à M. TRIDEAU Loïc.
Mme GASNIER Séverine a donné pouvoir à M. ESNAULT Joël.

PERSONNEL COMMUNAL Délibération 2014-56

M. le Maire présente un courrier d'une employée communale qui sollicite un temps partiel de droit pour raisons familiales.
Temps partiel à 50% à compter du 3 novembre 2014 au 3 ans de son enfant (soit le 3 juin 2016).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable.

VOTE : UNANIMITE.

PERSONNEL COMMUNAL Délibération 2014-57

M. le Maire présente un courrier d'une employée communale qui sollicite un temps partiel sur autorisation.
Temps partiel soit 31/35 ème compter du 1^{er} octobre 2014 et pour une période de 6 mois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Accepte cette demande.

VOTE : UNANIMITE.

LOTISSEMENT LE CLOS DU VERGER.

Rétrocession : LA MANCELLE D'HABITATION/COMMUNE DE FILLE SUR SARTHE.

Reprise des voiries et espaces verts.

Délibération 2014-58

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que le lotissement « Le Clos du Verger » étant terminé, la Commune décide de reprendre les voiries et espaces verts.

Parcelles concernées : B1427, B1436 et B1410 pour une superficie de 1066 M2 et ce pour un montant de 10 € symbolique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de reprendre les voiries et espaces verts.

Autorise M. le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

VOTE : UNANIMITE.

DEMANDE DE SUBVENTION.

Délibération 2014-59

Mme SURUT Brigitte et Mme GOUET Thérèse présentent un fascicule sur « Les Morts pour la France » de FILLE – GUECELARD qui a été réalisé par l'Association Culturelle de Cérans-Fouilletourte.

Ce livre sera mis en vente par l'Association.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de verser 300 € à l'Association Culturelle de Cérans-Fouilletourte.

Présentation en Mairie le 4 novembre 2014 à 20h.

VOTE : UNANIMITE.

STATION D'EPURATION.

TYPE POUR STATUER SUR LE PRINCIPE DE LA DELEGATION DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF.

Délibération 2014-60

Monsieur le Maire expose :

► La commune de FILLE SUR SARTHE a décidé, en 2008 de déléguer la gestion de son service public d'assainissement collectif ;

► La compagnie fermière des services publics a été désignée comme fermier par contrat signé le 26/06/2008 ;

► Ce contrat d'affermage, enregistré en Préfecture le 1^{er} juillet 2008, pour une durée maximale de 6 ans avec effet au 1^{er} juillet 2008, arrive donc à échéance le 30 juin 2014.

Ce contrat a fait l'objet d'un avenant pour prolonger le délai jusqu'au 30 juin 2015.

En application de la réglementation (articles L.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales), il convient de décider du mode de gestion selon lequel l'exploitation de ce service sera assurée à compter du 1^{er} juillet 2015 ;

Dans l'hypothèse où le mode de gestion actuel sera reconduit, l'assemblée délibérante devrait, en application de cette réglementation, se prononcer sur le principe même de la délégation, au vu d'un rapport présentant le document contenant les caractéristiques des prestations que devra assurer le futur délégataire ;

Considérant que :

► La collectivité ne dispose ni du savoir-faire ni des moyens nécessaires pour exploiter ce service ;

► Le mode de gestion actuel procure toutes satisfactions ;

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du rapport présenté par le Maire et du document qui l'accompagne :

► Décide de déléguer la gestion du service public d'assainissement collectif de la commune de FILLE SUR SARTHE.

► Décide de retenir l'affermage comme type de gestion déléguée, pour une durée de 6 ans.

► Autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure nécessaire à la mise en place de cette délégation, à savoir :

- Engagement de la consultation pour la nouvelle délégation de service public.

QUESTIONS DIVERSES

EPANDAGE DES BOUES.

Suite au départ en retraite d'un exploitant agricole une modification des zones d'épandage est en cours.

PERMANENCES DES SACS POUBELLES 2014.

<u>Dates</u> :	Samedi 29 novembre 2014 :	de 9h à 12h
	Lundi 1 ^{er} décembre 2014 :	de 16h à 19h
	Vendredi 5 décembre 2014 :	de 15h à 18h
	Samedi 6 décembre 2014 :	de 9h à 12h
	Vendredi 12 décembre 2014 :	de 15h à 18h

Formations : 2 propositions : le lundi 17 novembre 2014 à 18h
Le jeudi 20 novembre 2014 à 18h

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE SARTHE.

Les deux délégués à la Communauté de Communes du Val de Sarthe ont informé les conseillers sur les futures incidences des lois MAPAM et ALLUR sur le partage des compétences entre la commune et la CDC du Val de Sarthe.

Les conseils auront à se prononcer rapidement sur les nouvelles compétences à attribuer aux intercommunalités.

POUVOIRS DE POLICE SPECIAUX.

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il accepte de transférer ses pouvoirs de police spéciaux à la Communauté de Communes du Val de Sarthe en ce qui concerne l'assainissement collectif, les déchets ménagers mais pas l'habitat.

CHAMP SOLAIRE

M. le Maire fait savoir aux conseillers municipaux que des chênes ont des ombres portées nuisant au rendement de certains panneaux solaires. Une demande a été faite par la Société LANGA SOLAR pour abattre les 8 chênes. La Société procèdera à l'abattage à ses frais et fournira en contrepartie 16 arbres à replanter sur la Commune.

COOPERATION DE DECENTRALISATION.

La coopération décentralisée est une convention passée entre une collectivité française et une collectivité dans un pays en voie de développement.

En décembre 2011, **les deux communes françaises Etival et Fillé ont signé une convention de coopération décentralisée avec la commune rurale de Béré au Burkina Faso.**

L'objectif recherché est d'apporter une aide au développement d'activités sur le territoire de Béré. Pour gérer les actions sur place, **les deux communes françaises ont confié la réalisation des actions et la gestion financière** à une association locale : **le Groupe Etival Solidarité Tiers Monde**, GESTM dont le siège est à Etival lès Le Mans.

GESTM a 30 ans d'existence et 25 ans d'actions sur la commune de Béré.

Les actions ont débuté en 1994 par la **construction de classes et de logement** d'enseignant.

En 2002 – 2003, **un parrainage d'enfants** a été mis en place pour les jeunes allant au collège. Actuellement 75 enfants, collégiens et lycéens sont parrainés. La scolarité coûte en moyenne 64 € par an (les frais d'inscription, la tenue obligatoire, le vélo, les frais de cantine)

Des actions en direction des agriculteurs ont vu le jour. **GESTM apporte une garantie pour les micro-crédits** qui sont signés par les groupements de villageois pour des activités génératrices de revenus : élevage de bovins et d'ovins, développement de jardins maraîchers.

Dans le cadre de la coopération décentralisée :

Les subventions ont été affectées à la formation des élus locaux et des techniciens (agriculture, élevage, vétérinaire ...)

Projets retenus en 2014-2017

Les deux communes françaises et GESTM étudient les priorités en matière d'équipement émises par le Conseil Municipal de la Commune Rurale de Béré.

Pour la période de 2014 à 2017, deux projets ont été retenus. Le financement pour le premier projet est trouvé. Les dossiers pour l'autre projet sont en cours d'examen.

Premier projet : **La filière « miel »**

Les objectifs :

- **former des agriculteurs** pour la production de miel avec des méthodes modernes
- aider à **la construction d'un bâtiment** pour le traitement du miel, son conditionnement et sa mise sur le marché national
- soutenir **l'organisation des producteurs en Union.**

Deuxième projet : **L'accès à l'eau potable**

- financer **plusieurs forages** dans onze villages de la commune rurale
- Soutenir **la création d'un service de l'eau.**

LE PASSEUR.

Il sera déposé dans les boîtes à lettres la semaine prochaine.

CITY STADE.

La plate-forme sera implantée au milieu de la semaine prochaine et la construction sera réalisée la semaine 43-44.

TRAVAUX DE VOIRIE.

Un nouvel abribus sera implanté devant l'école publique.

Un pan de la toiture de l'église est à refaire. Estimation des travaux 26 000 HT.

Une demande de subvention sera déposée au prochain conseil municipal.

La séance est levée à 23h15